

RAPPORT

au Conseil communal de BULLET

de la Commission des bâtiments chargée d'examiner le préavis N° 31-2020

« Demande de crédit pour la réfection de la façade ouest et du porche d'entrée du collège »

Rapporteur Alexandre Genoud

Membres présents Chablaix Evelyne
 Florence Paillard
 Gilles Gander
 Alexandre Genoud

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mardi 9 juin 2020 afin d'étudier ce préavis.

Serge Gander, Municipal, nous a expliqué les travaux planifiés et donné des précisions par rapport aux devis.

En effet, il est prévu de laver avec de l'eau à haute pression cette façade, ainsi que les petites plaques d'Eternit qui la composent. Ensuite, l'Eternit recevra une couche de fond puis deux couches de dispersion. De tels travaux ont déjà été faits avec satisfaction sur l'Eternit des façades des Planets.

Les larmiers vont être poncés puis repeints. Les pièces en tôle au-dessus des fenêtres brossées puis également revernies.

Le grand porche adossé à cette façade ouest va également être rénové. La ferblanterie sera remise à neuf et la peinture refaite.

Serge Gander nous a expliqué que les CHF 2'000.-- de la rubrique « Divers et imprévus », représente une provision selon l'état de couloirs (descente eau) et des tablettes.

La commission s'est ensuite rendue sur place avec Serge Gander pour mieux se rendre compte de la nature des travaux.

Elle a constaté que cette réfection est nécessaire. Elle a proposé à Serge Gander de repeindre également le plafond du porche étant donné son état vétuste, afin qu'il ne déparaisse pas une fois les travaux de la façade terminés. Ce travail de moindre coût sera pris sur le compte « Entretien bâtiment » et ne va donc pas modifier ce préavis.

Nous remercions Serge Gander, Municipal, pour son travail et ses explications.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, a entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'accorder** le montant nécessaire de CHF 22'000.-- TTC pour le financement de ces travaux;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans.

Bullet, le 11 juin 2020

Les membres :

Le rapporteur :